



15ème législature

Question N° : 127	De M. M'jid El Guerrab (Non inscrit - Français établis hors de France)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Transition écologique et solidaire
Rubrique >immigration	Tête d'analyse >Immigration environnementale	Analyse > Immigration environnementale.
Question publiée au JO le : 23/01/2018 Question retirée le : 30/01/2018 (retrait à l'initiative de l'auteur)		

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les migrations environnementales. Nous assistons à la multiplication des catastrophes liées au dérèglement climatique, qui augmentent en fréquence et en intensité : inondations, tempêtes, mais aussi sécheresses, feux de forêts et dégradations des écosystèmes. Elles sont le résultat de l'absence de véritables politiques préventives à l'échelle régionale et internationale. Elles soulèvent la question de la reconnaissance et de la protection des « réfugiés environnementaux ». Ces catastrophes aux coûts gigantesques menacent directement la sécurité alimentaire et hydrique de millions d'individus. Elles font peser un poids supplémentaire sur la répartition des ressources naturelles et la stabilité des territoires, alors que la démographie mondiale en pleine croissance pose des défis en matière d'alimentation, d'éducation et d'emplois. Ces catastrophes qui affectent les conditions de vie des plus vulnérables condamnent le développement de certaines zones du monde, font le lit des inégalités et préparent les crises futures. Chaque année, en moyenne, 26,4 millions de personnes sont contraintes de quitter leur habitation pour des raisons environnementales ; plus de 40 millions de personnes ont dû se déplacer en 2017, ce qui représente 4 fois plus que les populations touchées par les conflits armés. À l'horizon 2050, 250 millions de personnes devraient quitter leurs territoires d'origine à cause du réchauffement climatique. À l'échelle de la Méditerranée, la hausse de température a déjà atteint 1,3 degré en 2017, ce qui est proche de la limite basse fixée par l'accord de Paris de 1,5 degré. Dans cette région, et en Afrique subsaharienne, ce sont des villages et des îles qui disparaissent à cause de la montée des mers et océans. Les récoltes sont décimées à cause de retards de pluies, d'inondations et de la dégradation des sols. Les petits pêcheurs et agriculteurs n'ont d'autre solution que d'abandonner leurs activités, pour rejoindre les zones urbaines et grossir le lot des habitants des bidonvilles. Il est urgent d'agir dès à présent, en adoptant une approche globale des questions du développement durable, au niveau national et international. D'ores et déjà, de nombreuses organisations, telles que l'UpM, la FAO et le CIHEAM travaillent en synergie pour le développement d'actions concrètes pour prévenir les causes des migrations de détresse et pour faire face à l'impact du changement climatique sur l'eau, l'agriculture, le tourisme, l'énergie, les transports, etc. Il lui demande comment le Gouvernement entend contribuer à de telles initiatives et quelles mesures il compte adopter pour protéger ces migrants climatiques et agir sur les causes profondes.